

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

ESCRIME DE LA BOUCLE

Article 1 : Généralités

Le présent Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration et est approuvé par l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 2 : Installations sportives

Les membres de l'association s'engagent à respecter le Règlement Intérieur des installations sportives municipales fixé par arrêté de la ville de CHATOU. (Affiché au Centre Sportif Corbin et disponible sur simple demande).

Article 3 : Défraiement des compétitions

Ceci s'applique aux compétitions suivantes circuit nationaux internationaux et les Championnats de France.

Les remboursements s'effectueront uniquement sur présentation de factures individuelles ou collectives qui devront faire apparaître la date de leur édification. Les remboursements dépendent de la trésorerie. Ils porteront en priorité sur les frais d'hébergement de transport en voiture (péage, carburant), de transport en train ou en avion (une participation des membres concernés pourra être demandée).

La restauration ne pourra faire l'objet de remboursement. Ces défraiements ne sont en aucun cas obligatoires.

Article 4 : Bris de lames

Les armes sont prêtées par l'association à titre collectif. En cas de bris d'une lame, le renouvellement de celle-ci incombe à l'emprunteur, après que le responsable de la séance ait donné une appréciation. Il tiendra compte de l'ancienneté de celle-ci et pourra conclure à un bris inéluctable. Lors des compétitions, l'association prend à sa charge les frais de bris de lames.

Article 5 : Sécurité

Afin de répondre aux normes de sécurité, il est demandé lors des entraînements que les tireurs soient équipés au minimum des équipements de protection suivants :

Catégories poussins à benjamins : veste, cuirasse, masque, gant
Catégories minimales à vétérans : veste, cuirasse, masque gant, pantalon.

Le Président



La Trésorière

